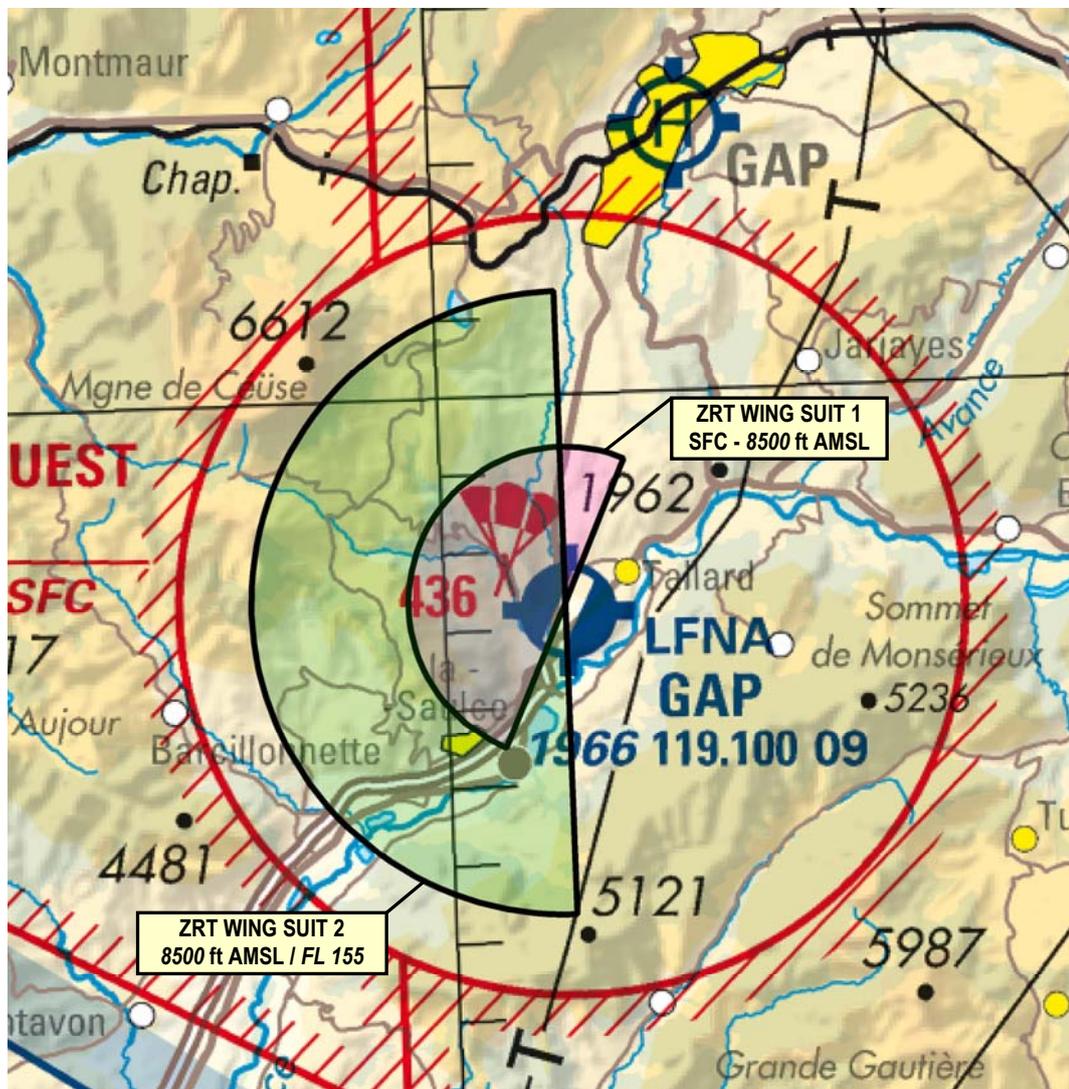


Objet : Création de deux zones réglementées temporaires (ZRT) « WING SUIT ».
En vigueur : Du 18 au 20 août 2023

Lieu : FIR : Marseille LFMM - AD : Gap-Tallard LFNA



Extrait carte OACI IGN au 1 / 500 000 - Edition 2023

ACTIVITÉ

Wing Suit.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Activables du 18 au 20 août 2023 :
0630-1030, 1200-1530

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

GAP INFO : 119.100 MHz
MARSEILLE INFO : 125.550 MHz

GESTIONNAIRE

AFIS GAP.

STATUT

Zones réglementées temporaires (ZRT) activables, qui se substituent aux parties d'espaces aériens avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAM et CAG :

Contournement obligatoire pendant l'activité sauf pour :

- l'aéronef largueur.
- les aéronefs assurant des missions d'assistance et de sauvetage ou de sécurité civile, de police et de sûreté aérienne, lorsque leurs missions ne permettent pas le contournement de la ZRT, après contact avec le gestionnaire.

SERVICES RENDUS

Information de vol et d'alerte.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

ZRT WING SUIT1

Limites latérales

044°29'09.00" N, 006°03'17.00" E
 arc anti-horaire de 2 NM de rayon centré sur
 044°27'20.00" N, 006°02'09.00" E
 044°25'30.00" N, 006°01'00.00" E
 044°29'09.00" N, 006°03'17.00" E

Limites verticales

SFC / 8500 ft AMSL

ZRT WING SUIT2

Limites latérales

044°31'20.00" N, 006°02'09.00" E
 arc anti-horaire de 4 NM de rayon centré sur
 044°27'20.00" N, 006°02'09.00" E
 044°23'20.00" N, 006°02'09.00" E
 044°31'20.00" N, 006°02'09.00" E

Limites verticales

8500 ft AMSL / FL 155

ORGANISME A CONTACTER

AFIS GAP
 CERPS : 06 64 23 99 02